

tiel vers l'instauration de la paix non seulement en Corée, mais peut-être aussi sur d'autres théâtres.

En effet, est-il déraisonnable de souhaiter que le succès des négociations sur certains points définis ouvre la voie à la solution de problèmes asiatiques d'un intérêt plus général, fût-ce par des moyens différents de ceux que nous avons recommandés pour la Conférence politique de Corée?

Seulement, pour atteindre ce but ou même nous en rapprocher, nous devons tout d'abord faire en sorte que la paix règne en Corée. Si les deux parties, et c'est là une condition essentielle, font preuve de bonne foi et de bon vouloir, il devrait être possible d'en arriver à un règlement. Je suis d'avis que ce règlement devra comporter l'édification d'une Corée libre et unifiée, sous l'égide d'un gouvernement qui s'appuiera sur la volonté du peuple coréen, librement exprimée au cours d'élections surveillées par les Nations Unies. Il va sans dire que toutes les forces étrangères devront être retirées, après quoi des garanties internationales jointes à un contrôle pourront assurer la sécurité du pays.

Le problème coréen n'est certainement pas insoluble. On peut, si on le souhaite vraiment, lui trouver une solution juste et durable. C'est là, j'en suis convaincu, le désir de la grande majorité des Etats membres des Nations Unies. Si, par une politique d'obstruction et d'exigences inadmissibles, les communistes ou d'autres font obstacle à un règlement pacifique, on saura qui est responsable de l'échec, et les Nations Unies, pour leur part, auront au moins accompli leur devoir.

Bref, la Corée mettra à l'épreuve les espoirs de ceux qui estiment possibles et nécessaires des négociations immédiates, non seulement sur la question du sort de la Corée, mais sur l'ensemble des problèmes relatifs à l'Europe et à la guerre froide, en vue d'atténuer la crainte et la tension actuelles et d'apporter au monde une paix qui marquera un progrès sur la guerre froide.

En outre, la Corée nous fournit l'occasion

de constater si nous sommes vraiment capables de donner aux Coréens toute l'assistance voulue pour leur permettre de relever leur pays ravagé par la guerre.

L'Assemblée conviendra avec le Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qu'il est de la plus haute importance que « l'Organisation des Nations Unies poursuive dans l'honneur, vigoureusement et généreusement, avec la participation la plus large possible de ses membres », la tâche collective de reconstruire la Corée.

Songeant, par exemple, aux divisions qui déchirent le monde, je me rends bien compte à quel point les obstacles à un accord peuvent paraître sérieux. Mais n'oublions pas que le voyage le plus long doit, comme on l'a dit, commencer par un simple pas. Le pays que je représente, de même, je pense, que l'immense majorité des pays représentés ici, a la conviction que, si les porte-parole des peuples qui composent cette Assemblée mondiale franchissent le premier pas essentiel, qui consiste à collaborer à l'établissement de la paix en Corée, nous aurons déjà commencé le long voyage vers une paix beaucoup plus générale.

Madame la Présidente, même si le débat actuel est un débat général, je n'aborderai aucune des autres questions, dont plusieurs fort importantes, qui doivent venir sur le tapis. J'en aurai amplement le temps au cours des semaines qui vont suivre.

Comme les précédentes, cette huitième session de l'Assemblée aborde un programme de travail chargé et complexe. Les problèmes qui figurent à son ordre du jour reflètent, dans leur énumération, les conflits profonds et les tensions aiguës de notre monde divisé. On jugera en définitive de l'efficacité ou de l'impuissance de l'Organisation selon que nous serons ou non parvenus à faire de ces points de l'ordre du jour des mots d'ordre d'action et de réalisations pratiques.

La délégation du Canada entend collaborer de son mieux à cette tâche primordiale et servir ainsi la noble cause de la paix, vers laquelle tendent nos communs efforts.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(août et septembre 1953)

- M. l'ambassadeur L. D. Wilgress, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, le 7 août 1953.
- M. S. D. Pierce, qui avait été affecté temporairement à l'administration centrale, est nommé ambassadeur à Rio-de-Janeiro, le 16 septembre 1953.
- M. W. E. Bauer, de l'administration centrale, est affecté à la légation du Canada à Varsovie, le 31 juillet 1953.
- M. A.-C.-E. Joly de Lotbinière, qui avait été détaché au ministère des Finances, est affecté à l'administration centrale, le 1^{er} août 1953.
- MM. J.-Y. Grenon, M. Gordon-Fisher et H. W. Walker sont nommés agents du service extérieur au Ministère, le 11 août 1953.